

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne  
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

Séance du Jeudi 31 Mars 2022

A la Salle des Fêtes de Vicq Sur Breuilh

les Conseillers communautaires, régulièrement convoqués,  
sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET,

Date de convocation : Mercredi 23 Mars 2022.

○ **Présents :**

	PRESENT	ABSENT		PRESENT	ABSENT
ALLET Marie	X		LAVOREL Eric	X	
BERNIER Delphine	X		LHOMME-LEOMENT Jacqueline		X
CHAUMEIL Nathalie		X	LONGEQUEUE Jean-Paul		X
DE NEUVILLE Christine	X		MARTHON Alain	X	
DITLECADET Marc	X		MONNET Guy	X	
DUBOIS Jean-Louis	X		MOURET Michel	X	
DUPONT Eric	X		PATIER Stéphane	X	
GENESTE Stéphanie		X	PREVOST Stéphane		X
GILLET Emilie	X		REDEMPT Véronique	X	
LACHAUD Jean-Luc	X		REDON-SARRAZY Maryvonne	X	
LATOUILLE Christian	X		TARRADE Gilbert	X	

○ **Absents :**

- Mme Nathalie CHAUMEIL, absente excusée, a donné pouvoir à Mr Stéphane PATIER,
- Mme Stéphanie GENESTE, absente excusée, a donné pouvoir à Mme Christine DE NEUVILLE,
- Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT, absente excusée, a donné pouvoir à Mme Emilie GILLET,
- Mr Stéphane PREVOST, absent excusé, a donné pouvoir à Mr Marc DITLECADET,
- Mr Jean-Paul LONGEQUEUE était absent excusé.
  - **Secrétaire de séance** : Mr Jean-Louis DUBOIS,

■ **DÉLIBÉRATION N°2022-039 CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DORSAL**

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée que la collectivité adhère au Syndicat Mixte DORSAL qui est chargé du déploiement du réseau de fibre optique sur les trois départements de l'ex Région Limousin.

Il indique à l'assemblée que le montant de la contribution pour l'année 2022 a été fixé par cet organisme à **5 155.65 €**.

Il est ensuite proposé au Conseil Communautaire de valider le montant de cette cotisation due au titre de l'année 2022.



Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20220331-2022-039-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2022  
Date de réception préfecture : 11/04/2022

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DONNE SON ACCORD** pour verser la somme de **5 155.65 €** au profit du Syndicat mixte DORSAL, au titre de la cotisation annuelle 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à verser cette somme au profit du Syndicat Mixte DORSAL.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ A VICQ SUR BREUILH, LE 31 MARS 2022**

**Le Président : Marc DITLECADET**

Nombre de conseillers	
En exercice	22
Présents	17
Votants	21
Exprimés	21
Contre	0
Pour	21
Abstentions	0

